

Sessions de formation PLAGE (PLAte-forme de GEstion des utilisateurs pour les applications de l'ATIH)

Enjeux et Leviers



L'ARS et la MAPES ont le plaisir de vous convier à une formation sur l'utilisation de PLAGE (Plate-forme de gestion des utilisateurs pour les applications de l'ATIH), dans le cadre de la campagne du Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (TdB MS) 2021.

Durant la campagne TdB MS 2020, l'ARS et la MAPES ont reçu de nombreuses sollicitations au sujet de l'utilisation de PLAGE. Certaines questions ont été plus fréquemment posées. 3 sessions de formation sont donc proposées aux actuels et futurs utilisateurs de PLAGE, qui permettront de répondre à ces questions en se basant sur des cas pratiques.

SAVE THE DATE

Trois dates (au choix) :

- 13 avril, de 10h à 12h
- 22 avril, de 14h à 16h
- 9 septembre 2021, de 10h à 12h

Lieu : **Visioconférence**

PUBLIC

Ces 3 sessions s'adressent à tous les Etablissements et services médico-sociaux (ESMS) et Organismes gestionnaires (OG) des Pays de la Loire.

INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire sur lien sphinx :
<https://sphinx.chu-nantes.fr/v4/s/uelywy>
avant le 6 septembre 2021

Capacité : 500 personnes
Tarification : Gratuit

CONTACT

Monique COCARD
Chargée de mission –MAPES
pilotage@mapes-pdl.fr

PROGRAMME

1ère partie : Généralités

- 1) PLAGE / TdB MS : 2 plateformes distinctes
- 2) PLAGE : principes généraux de fonctionnement
- 3) Répartition des habilitations au sein des OG / ESMS

2nde partie : Cas pratiques

- 1) Déterminer ses besoins en termes d'habilitations PLAGE
- 2) Gérer les profils et habilitations
- 3) Résolution d'un problème de connexion à la plateforme TdB MS
- 4) Vérifier la bonne réception des mails automatiques envoyés par PLAGE
- 5) Mettre à jour ses informations personnelles dans PLAGE
- 6) Changer de profil, lorsqu'on est connecté à PLAGE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les identifiants de connexion à la visioconférence seront envoyés à chaque participant quelques jours avant la formation.